DEC182615DR07

Décision portant nomination de M. Serge BUATHIER aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon »

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1er décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS :

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n°DEC151290DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon » ;

Vu la décision n°DEC173059INSIS nommant M. Frédéric KUZNIK en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'UMR5008¹ en date du 04 octobre 2018 ;

Considérant que **M. Serge BUATHIER** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Rhône Auvergne du CNRS les 26 et 27 janvier 2009 et du 23 au 25 février 2009.

DECIDE:

Article 1er: M. Serge BUATHIER, ingénieur d'étude est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'UMR5008 intitulée « Centre d'Energétique et de Thermique de Lyon », à compter du 01/01/2018.

M. Serge BUATHIER exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, **M. Serge BUATHIER**, est placé sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Villeurbanne, le 19 novembre 2018.

Le directeur de l'unité

Visa du délégué régional du CNRS Pour le délégué régional empêché Adjointe au délégué régional Visa du directeur de l'INSA

Dépasser les frontières Advancing the frontiers

Délégation

www.dr7.cnrs.fr

BP 61335

Rhône Auvergne

2 avenue Albert Einstein

69609 Villeurbanne cedex T 04 72 44 56 00 F 04 78 89 47 69

Adjointe du délégue régional

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)